



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

# Loi de finances pour 2021 : quelles mesures pour les particuliers ?

Publié le 06 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Simplification du versement des aides au logement, évolution du dispositif MaPrimeRénov' pour la rénovation énergétique des habitations, reconduction du bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique, ticket de restaurant universitaire CROUS à 1 euro pour les étudiants boursiers, augmentation du nombre de parcours d'accompagnement vers l'emploi, renforcement des places d'hébergement d'urgence... Les principales mesures de la loi de finances pour 2021 en faveur des particuliers avec *Service-Public.fr*.

La loi de finances pour 2021 a été publiée au *Journal officiel* le 30 décembre 2020. Elle a pour objectif de soutenir le [plan France Relance](#) [application/pdf - 1.2 MB] ([https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/plan-de-relance/dossier-presse-plan-relance.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/dossier-presse-plan-relance.pdf)) déployé par le Gouvernement autour de 3 priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

La loi prévoit notamment les principales mesures suivantes

## Actualisation du barème des impôts

Les tranches sont revalorisées à hauteur de 0,2 % pour tenir compte de l'inflation.

## Simplification des modalités de versement des aides au logement

À compter de 2021, les [aides au logement](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14292>) sont calculées et versées en temps réel : leur bénéfice est évalué sur la base des ressources actuelles et non plus sur les revenus N-2, afin d'être plus juste, notamment lors d'une baisse de revenus.

## Élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov'

Afin de soutenir la rénovation énergétique des logements, le dispositif [MaPrimeRénov'](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14346>) s'ouvre à partir de janvier 2021 à tous les propriétaires occupants, sans condition de ressources, ainsi qu'aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs.

Le dispositif entend soutenir plus particulièrement les travaux de rénovation globale en ciblant davantage les « *passoires thermiques* ».

## Évolution de la taxe d'habitation

En 2021, les 20 % des ménages les plus aisés verront leur [taxe d'habitation](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14299>) diminuer d'un tiers (elle sera supprimée pour tous les ménages en 2023).

## Prolongation du prêt à taux zéro (PTZ)

Ce prêt qui favorise l'accession à la propriété d'une résidence principale pour les ménages les plus modestes est prolongé jusqu'en 2022.

## Prolongation du dispositif Pinel

Pour soutenir l'investissement locatif, le [dispositif](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31151>) est maintenu sans changement jusqu'à fin 2022. Les maisons individuelles neuves restent éligibles.

## Reconduction du bonus écologique

Le [barème des aides offertes aux ménages](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14391>) lors de l'achat d'un véhicule électrique, revu à la hausse en 2020 et pouvant aller jusqu'à 7 000 €, sera maintenu jusqu'au 30 juin 2021. Il sera abaissé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, puis en janvier 2022. La prime à la conversion évoluera aux mêmes dates.

## Création d'un crédit d'impôts pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques

La création d'un crédit d'impôt spécifique est prévue en faveur de l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les places de stationnement résidentiel.

## Fixation du barème 2021 et 2022 du malus CO2 à l'immatriculation

Le barème intègre notamment un renforcement progressif des incitations environnementales (abaissement du seuil, hausse du plafond).

Un nouveau malus automobile lié au poids du véhicule (à partir de 1,8 tonne) est instauré à partir de 2022.

## Forfait mobilités durables

Le plafond déductible de l'impôt sur le revenu est relevé de 400 € à 500 €.

## Amélioration du niveau de vie des étudiants

Afin de lutter contre la précarité étudiante, le coût du ticket de restaurant universitaire CROUS pour les étudiants boursiers restera abaissé à 1 € ( au lieu de 3,30 €) pour l'année universitaire de 2021.

## Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs

Pour faire face à la hausse attendue de la demande d'emploi des jeunes quel que soit leur niveau de qualification, et aux transformations du marché du travail touchant notamment les moins qualifiés d'entre eux, le nombre de formations qualifiantes à disposition des jeunes qui arrivent sur le marché du travail seront augmentées.

#### Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées

Pour faciliter la première expérience professionnelle des jeunes, notamment ceux en situation de handicap, des aides à l'embauche, à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation seront financées.

#### Parcours d'accompagnement supplémentaires vers l'emploi

Pour soutenir l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi, 300 000 parcours d'accompagnement et d'insertion sur mesure seront proposés afin de lutter contre la précarité à travers trois dispositifs : la garantie jeunes et l'accompagnement intensif des jeunes, les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement à la création d'entreprises.

#### Jour de carence pour les malades du Covid-19

Jusqu'au 16 février 2021, le jour de carence est suspendu pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19, comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé.

#### Renforcement des places d'hébergement d'urgence

En 2021, il est prévu de créer 8 850 places d'intermédiation locative ainsi que 2 000 places en maison-relais, afin d'améliorer les conditions de vie des personnes sans-abris.

Par ailleurs, 1 000 nouvelles places seront créées afin de protéger les femmes victimes de violences.

## Textes de loi et références

- Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/29/ECOX2023814L/jo/texte\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/29/ECOX2023814L/jo/texte)

---

## Et aussi

- Ce qui change au 1er janvier 2021  [\(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14552\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14552)
- Rénovation énergétique : élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov'  [\(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14346\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14346)

---

## Pour en savoir plus

- Projet de loi de finances pour 2021: le Conseil constitutionnel valide les principales dispositions  [✉ \(https://www.economie.gouv.fr/plf-2021-conseil-constitutionnel-valide-principales-dispositions\)](https://www.economie.gouv.fr/plf-2021-conseil-constitutionnel-valide-principales-dispositions)  
*Ministère chargé de l'économie*
- Quelles sont les principales mesures fiscales pour 2021 ?  [✉ \(https://www.economie.gouv.fr/cedef/mesures-fiscales-2021\)](https://www.economie.gouv.fr/cedef/mesures-fiscales-2021)  
*Ministère chargé de l'économie*
- France Relance  [✉ \(https://www.gouvernement.fr/france-relance\)](https://www.gouvernement.fr/france-relance)  
*Premier ministre*
- Présentation du projet de loi de finances 2021 - 28 septembre 2020 (PDF - 3.1 MB)  [✉ \(https://www.economie.gouv.fr/files/PLF2021.pdf\)](https://www.economie.gouv.fr/files/PLF2021.pdf)  
*Ministère chargé de l'économie*
- Loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021  [✉ \(https://www.vie-publique.fr/loi/276378-loi-29-decembre-2020-de-finances-pour-2021-budget-2021-relance#:~:text=La%20loi%20de%20finances%20pour%202021%20est%20largement%20consacr%C3%A9e%20%C3%A0,de%20production%22%20pour%20les%20entreprises.\)](https://www.vie-publique.fr/loi/276378-loi-29-decembre-2020-de-finances-pour-2021-budget-2021-relance#:~:text=La%20loi%20de%20finances%20pour%202021%20est%20largement%20consacr%C3%A9e%20%C3%A0,de%20production%22%20pour%20les%20entreprises.))  
*Vie-publique.fr*

## Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

## Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### **Nos partenaires**

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0